

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2024-575 15/10/2024
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : La présente note de service a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des différentes actions relative à l'activité rugby au sein de l'enseignement agricole programmées en 2024/2025.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Destinataires d'information
Inspection de l'enseignement agricole

Résumé :

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des différentes actions relative à l'activité rugby au sein de l'enseignement agricole programmées en 2024 - 2025.

Elle organise plus particulièrement le championnat de France de rugby des lycées agricoles en partenariat avec la Fédération française de Rugby (FFR), notamment pour la phase de qualification des équipes participant à la finale.

La pratique de l'activité rugby se déroule dans le respect des consignes sanitaires. Le championnat de France de rugby des lycées agricoles peut être soumis à de nouvelles modalités d'organisation, notamment pour la phase de qualification des équipes participant à la finale.

En dehors des précisions indiquées dans cette note de service, le règlement qui s'applique est le règlement sportif de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) : « Lycée garçon et fille Excellence Rugby à X » en vigueur.

Elle s'adresse à tous les établissements de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2024-2025.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
ET DE LA FORET**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

**ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ
RUGBY
DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
Année scolaire 2024-2025**

SOMMAIRE

Introduction

- I- L'organisation territoriale
- II- Les actions promotionnelles de développement de l'activité
- III- Les compétitions
- IV- Conditions de participation aux activités de promotion et de compétition (enseignement agricole et UNSS)
- V- Participation aux frais de déplacements
- VI- La formation des enseignants
- VII- Trophée Génération Terre de XV

Annexe 1 : Découpage des zones de compétitions

Annexe 2 : Responsables de zone

Annexe 3 : Règlement des compétitions, feuille de match, feuille de classement

Annexe 4 : Comportement citoyen des joueurs et joueuses et charte d'exemplarité des accompagnateurs et des jeunes coaches

Annexe 5 : Demande de participation aux frais de déplacement

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des différentes actions programmées en 2024-2025.

En dehors des précisions indiquées dans cette note de service, le règlement qui s'applique est le règlement sportif UNSS.

La présente note de service s'adresse à tous les établissements de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2024-2025.

Introduction

Le sport joue un rôle fondamental dans l'éducation des jeunes, en contribuant non seulement à leur bien-être physique, mais aussi à leur développement personnel et social. La pratique régulière d'une activité physique est essentielle pour la santé et l'épanouissement des élèves, tout en leur inculquant des valeurs chères à l'enseignement agricole telles que le respect et l'esprit d'équipe. Le rugby, en particulier, se distingue comme une discipline enrichissante qui combine des efforts physiques intenses avec des stratégies collectives, favorisant ainsi une expérience de formation globale.

Le rugby, comme les autres sports, contribue à former des citoyens responsables et de futurs professionnels compétents. Par la pratique de cette activité, les jeunes acquièrent des compétences transférables telles que la gestion du stress, la prise de décision rapide et efficace, ainsi que le travail en équipe. Ces compétences sont essentielles tant sur le plan personnel que professionnel, favorisant ainsi l'insertion sociale et professionnelle des élèves.

L'enseignement agricole offre la possibilité aux apprenants de découvrir la pratique du rugby quel que soit leur niveau. Dans un premier temps l'initiation peut se faire en cours d'EPS puis en Association Sportive et/ou enseignements optionnels et/ou Section Sportive, tel a été le parcours de nombreux joueurs et joueuses devenues ensuite membres des équipes de France masculine et féminine.

L'année scolaire 2024-2025 marque une opportunité unique pour les établissements de l'enseignement agricole de renforcer l'engagement sportif de leurs élèves, grâce aux dynamiques impulsées par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ces événements internationaux mettent en lumière l'importance du sport et offrent un cadre idéal pour développer des projets ambitieux et innovants, au sein de nos établissements, qui visent à sensibiliser les jeunes aux valeurs du sport, de l'inclusion et de la diversité.

L'engagement des partenaires est également crucial pour le succès de ces initiatives. Parmi eux, nous pouvons compter sur le soutien de la Fédération Française de Rugby (FFR) ainsi que de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), avec lesquels le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a signé une convention tripartite le 18 mars 2023. C'est dans ce cadre qu'un comité de pilotage se réunit deux fois par an pour définir les enjeux stratégiques et évaluer les différents dispositifs.

Le championnat de France de rugby des lycées agricoles, organisé depuis 1993, représente un élément clé de l'engagement sportif de nos établissements, il concrétise l'engagement de l'ensemble des équipes investis dans les championnats de zone de rugby tout au long de l'année et permet de distinguer deux équipes, féminine et masculine.

Enfin, le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt en partenariat avec l'Amicale du Tournoi des VI Nations, des professionnels de l'élevage et avec le soutien de la Fédération Française de Rugby (FFR), organisent GÉNÉRATION TERRE DE XV – le Trophée des lycées agricoles.

Cette année encore, l'organisation de ce championnat sera un point focal de notre programme d'activités, offrant des opportunités de développement personnel et collectif pour tous les participants. Il permettra notamment aux jeunes champions de France 2024 en fille et en garçon et à une sélection des meilleurs des autres équipes finalistes, de se rencontrer en match amical à l'occasion d'un match du XV de France pour la Tournée d'Automne, France-Japon, qui se déroulera le 09 novembre 2024 au Stade de France. Il est par ailleurs à souligner l'engagement fort des membres des équipes éducatives et en particulier les chefs d'établissement et les enseignants d'Éducation Physique et Sportive (EPS).

Le partenariat autour du projet GÉNÉRATION TERRE DE XV a pour ambition d'impliquer un maximum d'apprenants, depuis les phases initiales du Championnat de France des lycées agricoles, lors des phases finales de zone et jusqu'à la finale nationale prévue à Soustons les 1, 2 et 3 avril 2025.

I – L'ORGANISATION TERRITORIALE

Afin d'articuler le découpage territorial de l'enseignement agricole avec celui de la FFR, sept zones sont constituées (annexe 1) : Nord Est (zone 1), Grand Ouest (zone 2), Nouvelle-Aquitaine (zone 3), Occitanie (zone 4), Auvergne-Rhône-Alpes (zone 5), Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (zone 6), Paris et ultra-

marins (zone 7).

En cas d'effectif insuffisant sur une des zones, les équipes pourront être intégrées à une autre zone. Pour chaque zone, un enseignant d'éducation physique et sportive (EPS) et un chef d'établissement sont identifiés pour animer le dispositif, en partenariat avec la FFR et l'UNSS (annexe 2). Ils constituent le comité de pilotage régional. Ces 4 représentants se réunissent en début et en fin d'année scolaire afin de définir les modalités de mise en œuvre du programme territorial de l'année (réunion de septembre) et de faire un bilan des actions réalisées (réunion de mai). Le compte rendu de ces réunions est présenté au comité de pilotage national. Un représentant de la ligue régionale et le cadre technique FFR ainsi qu'un représentant de l'UNSS sont associés à ces travaux. Ces réunions peuvent se faire à distance, compte-tenu des lieux de travail des uns et des autres qui peuvent être parfois très éloignés à l'intérieur de chaque zone.

II – LES ACTIONS PROMOTIONNELLES DE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

Chaque enseignant, coordonnateur de zone, organise au moins deux journées consacrées à l'animation de l'activité par le biais de pratiques promotionnelles non compétitives et sans contacts. Les coordonnateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Ces temps forts de la pratique s'adressent à tous, joueurs débutants ou joueurs confirmés et ont pour objectif d'engager le plus grand nombre d'élèves dans l'activité. Un calendrier prévisionnel est construit et communiqué en début d'année à tous les établissements de la zone et au comité de pilotage.

1. L'organisation pratique de ces actions est laissée à l'initiative du coordonnateur de la zone avec en appui un cadre technique FFR. La première journée se déroule courant du 1^{er} trimestre 2024-2025 et la deuxième, courant du 3^{ème} trimestre 2024-2025.
2. Différentes formes de pratique peuvent être envisagées : Rugby à 5, Touché plus 2 secondes, ateliers techniques sans contacts. Elles doivent permettre à des joueurs, de genre, d'âge et de niveau différents de partager une pratique commune.
3. En complément de cette pratique, des formations d'enseignants ainsi que de jeunes officiels et des ateliers techniques peuvent également être proposés sur cette même journée.
4. Les dates retenues par les coordonnateurs de zone (Chefs d'établissement et enseignants coordonnateurs) sont communiquées dès la rentrée au comité de pilotage régional et au national qui supervise l'ensemble de ces actions.
5. La licence de l'UNSS est obligatoire. Les rencontres s'adressent aux élèves, étudiants, et apprentis des établissements publics et privés. Les conditions de participation sont celles prévues dans le règlement fédéral UNSS.

III--LES COMPETITIONS

Modalités d'inscription des établissements : Les enseignants d'EPS des établissements inscrivent leurs équipes à l'aide d'un formulaire en ligne dédié. Le formulaire est accessible à l'adresse suivante :

<https://framaforms.org/championnat-de-france-de-rugby-a-x-des-lycees-agricoles-2024-2025-1688046358>

Le formulaire sera clos le **vendredi 18 octobre 2024** au soir. Cette date passée, les établissements ne sont plus en mesure d'inscrire leurs équipes.

Dans un deuxième temps, les enseignants inscrivent leurs joueurs et Jeunes Officiels (Coach et arbitre), pour chaque compétition, sur OPUSS selon les modalités de l'UNSS.

Chaque lycée peut engager :

- Une ou deux équipes à X en catégorie lycée fille (catégories d'âges UNSS),
- Une ou deux équipes à X en catégorie lycée garçon (catégories d'âges UNSS).

NB : une seule équipe par établissement et par catégorie sera qualifiable.

A) Challenge régional « établissement »

Dans chaque zone, un championnat de niveau « établissement » pourra être organisé en s'appuyant sur les formes de pratiques (nombre de joueurs et dimensions terrain) proposées par l'UNSS dans la catégorie « Équipes d'établissement ».

Ce championnat permettra de déterminer un champion de zone mais il n'a pas de finalité nationale.

B) Championnat de France de rugby des lycées agricoles « excellence » – rugby à X.

Il est organisé à l'échelon de chaque zone et débouche sur une finale nationale. Pour les finales de zone, la zone 7 « Paris et ultra-marins » est rattachée à la zone 2 « Grand Ouest » et la zone 6 « PACA » est rattachée à la zone 5 « AURA ».

Les directeurs et coordonnateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Ce championnat de zone est ouvert à l'ensemble des établissements. **Il a pour particularité d'être placé sous la responsabilité des élèves qui assument seuls les rôles de jeune officiel, notamment les fonctions de coach et d'arbitre. Les enseignants et les adultes présents se positionnent sur des rôles de superviseur de ces jeunes officiels.**

Ce championnat s'adresse à des jeunes déjà engagés dans la pratique du rugby, mais exclut les joueurs qui évoluent au plus « haut niveau ». Il faut entendre par « haut niveau » :

- Chez les garçons, niveau national de pratique : Gaudermen/Alamercery, Crabos, Espoir ou tout joueur évoluant en équipe sénior de niveau Nationale, Nationale 2, Fédérale 1 et 2,
- Chez les filles : joueuses d'académie pôle espoir, inscrites au 1^{er} septembre 2024 en structure, les joueuses faisant partie du top 100 dont la liste est déterminée en janvier 2024 et 2025, Elite 1 & Elite 2.

Ces jeunes, interdits de pratique à ce niveau de compétition, peuvent cependant être responsabilisés sur les fonctions de Jeune officiel (Arbitre, coach, secouriste...).

L'enseignant d'EPS est responsable d'établir la liste des participants à cette compétition qui sera visée par le chef d'établissement.

1 - Des tournois de qualification sont organisés entre le courant du mois d'octobre et si possible avant les vacances de Noël. Il convient de prendre en compte le calendrier de l'UNSS qui est connu dès le mois d'octobre. Il s'agit d'organiser :

- Un tournoi régional (si possible).
- Une finale par zone.

L'initiative de l'organisation de ces rencontres est confiée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées. Les qualifiés pour la phase finale doivent être connus courant février 2025 et transmis immédiatement aux organisateurs de la phase finale nationale.

Des tournois d'animation peuvent simultanément être organisés lors des tournois qualificatifs, pour promouvoir et développer la pratique dans les établissements mais ces derniers ne donnent pas lieu à des qualifications.

2 - Cette action par zone est placée sous l'autorité :

- Du chef d'établissement identifié dans la note de service,
- De l'enseignant d'EPS responsable de la zone qui en assure la coordination,
- De l'enseignant d'EPS, organisateur de la compétition.

La fédération française de rugby (FFR) représentée par un binôme composé d'un conseiller technique et du référent de zone sera en appui technique sur cette action de zone.

3 - La licence UNSS est obligatoire :

La compétition s'adresse aux élèves, étudiants, et apprentis des EPLEFPA et établissements d'enseignement agricole privé sous contrat. Il convient d'être vigilant sur la saisie des informations relatives à l'identité des apprenants. Une attention particulière doit être portée aux adultes non enseignants d'EPS accompagnant les équipes. Chaque président d'AS a la responsabilité d'informer des modalités particulières de compétition retenues pour ce championnat agricole.

4 - Règlement sportif 2024-2025 :

Voir règlement UNSS.

5 - Jeune Officiel UNSS :

L'arbitrage est confié à des Jeunes Arbitres UNSS (JA) issus des établissements participants ou d'un autre établissement de l'académie. Des jeunes arbitres d'Académie Pôle Espoir Rugby (APER), encadrés par des adultes experts, déclarés à UNSS peuvent être également sollicités.

Il est rappelé que l'arbitre, acteur incontournable du jeu, supervisé par un adulte, est le garant de l'équité et de la sécurité. Les comportements à son égard, tant des joueurs que des éducateurs, doivent être exemplaires.

Si un jeune coach est expulsé (carton rouge), le capitaine désigne un joueur de son équipe qui devra sortir du terrain. Par ailleurs, les points de pénalité liés à cette sanction seront comptabilisés en cas d'égalité. Les Chefs de plateau sont responsables du maintien d'un climat favorable sur et à proximité du terrain.

6 - L'ensemble des documents nécessaires à la participation des équipes sur la phase finale de zone (livret, licences, feuille de match...) seront à transmettre en amont de la compétition (plateforme numérique...).

7 - Le calendrier des tournois est porté à la connaissance des établissements concernés au plus tard le mercredi 6 novembre 2024 par le directeur et l'enseignant coordonnateur de la zone. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier. Chaque coordonnateur devra transmettre à Guillaume COMMEAT (FFR) le calendrier des compétitions de sa zone afin qu'un cadre technique FFR puisse assister à chaque phase finale de secteur. La même communication devra se faire avec le « référent rugby scolaire » de chaque zone), ainsi qu'avec les partenaires d'INTERBEV et de l'Amicale du Tournoi des VI nations (ATVIN) (cf. liste en annexe 2).

8 - Le classement final par zone est établi pour les deux catégories fille et garçon.

9 - La finale nationale est organisée par l'EPLFPA de Pau-Montardon. Elle se déroulera à SOUSTONS les 1, 2 et 3 avril 2025. La compétition se déroulera sur deux jours. Une participation financière de minimum 10 euros par élève pourra être demandée aux établissements, pour contribuer aux frais d'organisation.

Les deux premiers de chaque finale de zone, dans chaque catégorie, sont qualifiés pour la phase finale nationale. La onzième équipe qualifiée sera issue de la zone proposant le plus grand nombre d'établissements participants dans la zone à la compétition excellence dans chaque catégorie. Lors de la finale de zone, l'établissement organisateur est qualifié d'office dans les catégories fille et garçon.

Dans le cas où l'établissement organisateur termine premier ou second des qualifications de sa zone, c'est l'établissement classé immédiatement derrière qui est qualifié. Si l'établissement organisateur ne peut pas fournir d'équipe dans une ou plusieurs catégories, une décision est prise par le comité de pilotage pour déterminer l'équipe « repêchée ».

Cela porte à 12 le nombre d'équipes participant à la phase finale nationale dans chaque catégorie.

Cette finale nationale est placée sous l'autorité :

- Du Directeur de l'établissement organisateur et du Directeur coordonnateur de la zone.
- De l'enseignant d'EPS coordonnateur de la zone concernée, assisté de tous les autres enseignants d'EPS coordonnateurs de zone.
- Des représentants institutionnels de la DGER et de l'UNSS.

La FFR propose en appui un accompagnement technique ainsi que la formation des enseignants et des jeunes officiels.

IV- CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES DE PROMOTION ET DE COMPETITION (enseignement agricole et UNSS)

Type d'activités	Participants
Activités promotionnelles (Rugby à 5, Touché plus 2 secondes, ateliers techniques...)	Dispositions UNSS en vigueur
Challenge « Équipes d'établissement » <i>Finalités régionales</i>	Dispositions UNSS en vigueur, notamment : Respect des catégories d'âges Pas de mixité de genre Apprenants non-inscrits sur une liste de Section Sportive Apprenants n'ayant jamais participé à une compétition excellence
Compétition « Excellence » <i>Finalités nationales</i>	Dispositions UNSS en vigueur, notamment : Respect des catégories d'âges Pas de mixité de genre Apprenants inscrits sur une liste de Section Sportive d'un établissement Apprenants ayant déjà participé à une compétition excellence

IMPORTANT : les apprenants qui participent à une compétition « excellence » de l'enseignement agricole ne peuvent plus participer aux championnats par « équipes d'établissement » proposés par l'UNSS dans l'activité rugby.

V – PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Pour tous les établissements participants aux actions d'animation, de promotion et de compétition, une quote-part des frais de déplacement engendrés pourra être prise en charge, à la condition d'en faire la demande en utilisant le document joint à la présente note de service (annexe 4) et dans la limite des crédits disponibles. Un coefficient de valorisation pourra être apporté pour les phases finales nationales afin de mieux prendre en considération les frais supplémentaires engendrés à cette occasion (durée du championnat, kilométrage, nuitée...).

Le choix du moyen de transport relève de l'initiative de l'établissement et le montant du remboursement sera calculé en fonction du nombre de kilomètres parcourus, quel que soit le mode de transport et le nombre de véhicules. La date butoir pour effectuer une demande de remboursement des frais de déplacement est fixée au **2 Juin 2025. Toute demande effectuée par un autre moyen ou hors délai ne pourra être prise en considération.**

Il est recommandé, lorsque c'est possible, de mutualiser les transports afin de réduire l'impact environnemental de ces déplacements.

VI – LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Les dispositifs de formation suivant existent et permettent aux enseignants de se former :

- Les stages nationaux de formation.
- Dans le cadre d'Ecol'Ovale, le dispositif Planète ovale est maintenu en complément de tout autre dispositif fédéral.
- Les formations proposées en académie par le ministère en charge de l'Éducation nationale ou l'UNSS.
- Au sein de l'enseignement agricole, l'offre de formation est adaptée aux différentes zones selon les besoins. Chaque coordonnateur de zone met en place une fiche bilan, qui est renseignée lors de la première journée d'animation, afin d'adapter les besoins recensés et par conséquent les actions à mener.
- La FFR en lien avec l'ENSFEA, propose une session 2 du certificat fédéral « Formateur » permettant d'habiliter les enseignants d'EPS pour dispenser la biquification fédérale.

L'annexe 2 de la présente note liste les cadres techniques pouvant être sollicités pour des actions de formation.

Les journées d'animation doivent aussi être le lieu d'une sensibilisation et de questionnements sur l'activité par le biais d'ateliers de formation, de pratique.

VII – TROPHEE GENERATION TERRE DE XV

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (DGER) en partenariat avec l'Amicale du Tournoi des VI Nations et des professionnels de l'élevage et avec le soutien de la Fédération Française de Rugby (FFR), organisent GÉNÉRATION TERRE DE XV – le Trophée des lycées agricoles. Le projet GÉNÉRATION TERRE DE XV s'appuie sur le Championnat de France de Rugby des Lycées agricoles (saison 2023 - 2024) qui a lieu chaque année depuis 1993.

Le trophée des lycées agricoles viendra concrétiser ces partenariats. Il permettra aux jeunes champions de France 2024 en catégories fille et garçon et à une sélection de joueurs et joueuses de l'enseignement agricole (autres équipes participantes au championnat), de se rencontrer en match amical au moment d'un match de la Tournée d'Automne du XV de France et du match France / Japon (9/11/2024 à Paris).

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIME

ANNEXE 1 Découpage des zones de compétitions



Zone 1 : Nord Est

Zone 2 : Grand Ouest

Zone 3 : Nouvelle Aquitaine

Zone 4 : Occitanie

Zone 5 : Auvergne Rhône-Alpes

Zone 6 : Provence Alpes Côte d'Azur Corse

Zone 7 : Ile de France et Ultra-marins

ANNEXE 2 Responsables de zone

DGER		FFR	UNSS	
Chef d'établissement		Cadre technique Référént EA	Responsable UNSS	
Zone 1	<p style="text-align: center;">Nord Est Mme Nathalie ROYET Directrice EPLEFPA Pixerecourt-Nancy 03 83 18 34 00 nathalie.royet@educagri.fr</p>	<p style="text-align: center;">Jean-Michel REIGNIER 06 09 30 91 79 jean-michel.reignier@educagri.fr jean-michel.reignier@agriculture.gouv.fr</p>	<p>Guillaume COMMEAT 06 63 94 34 34 guillaume.commeat@ffr.fr</p>	<p style="text-align: center;">Laurent CODATO Directeur régional adjoint NANCY-METZ 06 33 23 6148 Laurent.codato@unss.org</p>
Zone 2	<p style="text-align: center;">Grand Ouest M. Cédric AVRIL Directeur EPLEFPA de Montargis 02 38 89 80 00 cedric.avril@educagri.fr cedric.avril@agriculture.gouv.fr</p>	<p style="text-align: center;">Olivier LESPLINGUIES 06 87 56 39 75 olivier.lesplinguies@educagri.fr olivier.lesplinguies@agriculture.gouv.fr</p>		<p style="text-align: center;">Ludovic FAJOUX Directeur régional ORLEANS-TOURS 06 29 9745 90 Ludovic.fajoux@unss.org</p>
Zone 3	<p style="text-align: center;">Nouvelle Aquitaine Mme Myriam HUET Directrice Agrocampus de Saintonge 06 08 95 30 30 myriam.huet@educagri.fr</p>	<p style="text-align: center;">Nicolas PEYS 06 75 20 35 95 nicolas.peys@educagri.fr nicolas.peys@agriculture.gouv.fr</p>		<p style="text-align: center;">Jérôme ALFONSI Directeur Départemental Landes 06 03 88 66 75 jerome.alfonsi@unss.org</p>
Zone 4	<p style="text-align: center;">Occitanie Aurore LOUIS Directrice de l'EPLFPA du Tarn-et-Garonne 07 77 36 40 51 aurore.louis@agriculture.gouv.fr</p>	<p style="text-align: center;">Patrice LAMOTHE 06 15 07 19 82 patrice.lamothe@educagri.fr patrice.lamothe@agriculture.gouv.fr</p>		<p style="text-align: center;">Françoise RECOURA Directrice régionale adjointe TOULOUSE 06 17 83 10 47 francoise.recoura@unss.org</p>
Zone 5	<p style="text-align: center;">Auvergne-Rhône Alpes Jean-François Besson Directeur EPLEFPA Brioude Bonnefont" 06 23 40 26 02 jean-francois.besson@agriculture.gouv.fr</p>	<p style="text-align: center;">Laurent DUPLESSIS 06 34 28 33 37 laurent.duplessis@educagri.fr laurent.duplessis@agriculture.gouv.fr</p>		<p style="text-align: center;">Hélène FALCON Directrice départementale HAUTE-LOIRE 06 07 54 93 87 helene.falcon@unss.org</p>
Zone 6	<p style="text-align: center;">PACA Eric VARNIER Directeur EPL de la Durance et du Pays des Sorgues 04 90 13 43 13 eric.varnier@educagri.fr eric.varnier@agriculture.gouv.fr</p>	<p style="text-align: center;">Jérôme QUES 06 13 80 27 16 jerome.ques@educagri.fr jerome.ques@agriculture.gouv.fr</p>		<p style="text-align: center;">Emmanuel COTE Directeur régional AIX MARSEILLE 06 08 48 62 00 emmanuel.cote@unss.org</p>
Zone 7	<p style="text-align: center;">Ile de France et Ultra marins Yves GUY Directeur Agrocampus de Saint-Germain-en-Laye et Chambourcy 07 50 14 71 77 yves.guy@educagri.fr</p>	<p style="text-align: center;">Lionel GIBAUX 0610799234 Lionel.gibaux@educagri.fr Lionel.gibaux@agriculture.gouv.fr</p>		<p style="text-align: center;">Vincent CHARRIER Directeur régional VERSAILLES 06 60 65 02 42 vincent.charrier@unss.org</p>

FFR- Élus référents et cadres techniques par ligue

Ligue		Statut	Nom	Prénom	Mail	Téléphone
Auvergne-Rhône-Alpes DTL Jérôme Gardon		Elu	BANIZETTE	Patrick	patrick.banizette50@gmail.com	06 23 04 39 58
		CTL	PERRIN	Lionel	lionel.perrin@ffr.fr	06 25 75 47 17
Grand-Ouest DTL Guillaume Comméat	Bretagne	Elu	FABRE	Pascal	fabre_pascal@orange.fr	06 21 01 62 28
		CTL	QUIVIGER	Bertrand	bertrand.quiviger@ffr.fr	06 44 38 06 09
	Centre-Val de Loire	Elu	PAILLISSE	Jacques	jacquot.paillisse@gmail.com	07 68 82 84 11
		CTL	LAGARDE	Manuel	manuel.lagarde@ffr.fr	07 88 85 30 67
	Normandie	Elu	Recrutement en cours		-	
		CTL	VAUPRE	Amandine	amandine.vaupre@ffr.fr	07 88 12 95 81
	Pays de la Loire	Elu	En cours		referentrugbyscolaire@paysdelaloire-rugby.fr	
		CTL	GADE	Sylvain	sylvain.gade@ffr.fr	06 70 51 08 16
Nord Est DTL Michael Lopata	Bourgogne- Franche- Comté	Elu	CORNU	Guillaume	cornu.guillaume@gmx.fr	06 13 25 11 71
		CTL	GAUTHIER	Wilfried	Wilfried.Gauthier@ffr.fr	06 80 45 98 52
	Grand Est	Elu	PION	Danièle	dkelhetterpion@gmail.com	07 60 40 21 05
		CTL	REVERT	Emmanuel	emmanuel.revert@ffr.fr	06 16 89 24 53
	Hauts-de- France	Elu	BEAUVAIS	Frank	frank.beauvais@wanadoo.fr	06 77 22 91 83
		Technicien - CTC	THEO	Vincent	vincent.theo@rugbyhdf.fr	06 98 60 06 41
Ile de France DTL Francis Jouberton		Elu	SALLENAVE	Pierre	magellan.ps@gmail.com	06 85 53 85 66
		CTL	LAMANDA	Jérôme	jerome.lamanda@ffr.fr	06 34 57 20 23
Nouvelle Aquitaine DTL Damien Ressiguié		Elu	SAUBUSSE	Cecilia	saubusse.cecilia@gmail.com	06 32 79 01 12
		Elu	LEHAY	Julien	lehayjulien@gmail.com	06 62 56 85 51
		CTL	SAINT MACARY	Christophe	christophe.stmacary@ffr.fr	06 80 47 27 43
Occitanie DTL Eric Planes		Elu	CUNG	Jean Louis	jean-louis.cung@ffr.fr	06 07 66 35 73
		CTL	LAPASSET	Sébastien	sebastien.lapasset@ffr.fr	06 60 02 13 15

Sud - PACA - Corse DTL Pierre Leroy	Sud - PACA	Elu			-	
		CTL	LEROY	Pierre	pierre.leroy@ffr.fr	06 43 26 50 94
	Corse	Elu	PESCHEUX	Gérald	gerald.chistera@yahoo.com	06 23 22 73 24
		Technicien	Recrutement en cours		-	
Outre Mer DTL Frédéric Pomarel	Guadeloupe	Elu	LORRAIN	Lionel	lio.lorrain@gmail.com	06 45 62 25 68
		Technicien	HILARIC	Olivier	olivier.hilaric971ctr@gmail.com	06 74 00 51 10
	Guyane	Elu	DESTIEU	Julien	dju47@hotmail.com	06 94 20 99 53
		Technicien	GUERRESCHI	Paul	ctc.estguyane@gmail.com	06 94 20 72 07
	Martinique	Elu	BOTTIN	Sébastien	president.ctrm@gmail.com	06 96 72 35 89
		Technicien	Recrutement en cours		-	
	Mayotte	Elu	LAVAUD	Jean François	edr@ctrugbymayotte.fr	00262639630040
		CTL	NARDON	Steve	Steve.Nardon@ffr.fr	06 42 86 49 09
	Nouvelle Calédonie	Elu	LALEVE	Frédéric	flaleve@gmail.com	06 87 74 56 33
		CTL	REY	Jean-Pierre	jean-pierre.rey@ffr.fr	
	Réunion	Elu	GERARD	Raphael	raphaelgerard@yahoo.fr	06 92 14 08 13
		CTL	NARDON	Steve	Steve.Nardon@ffr.fr	06 42 86 49 09
	Tahiti	Elu	DUBOIS	Teiki	teikidubois@yahoo.com	
		Technicien	LAFITTE	Gilles	gilles.lafitte.fprugby@outlook.com	689 87 70 90 15
	Wallis et Futuna	Elu	MULIKIHAAME	Etuato	Etuato.Mulikihaamea@ffr.fr	07 87 71 39 29
		Technicien	FELEU	Nisié	afilifeleu2512@gmail.com	06 81 83 25 12
National		Elu	CARREZ	Sébastien	sebastien.carrez@ffr.fr	06 89 24 06 90
		DTN adjoint	COSTA	Francis	francis.costa@ffr.fr	06 77 53 26 02
		DTL en charge	COMMEAT	Guillaume	guillaume.commeat@ffr.fr	06 63 94 34 34
		Directeur Délégué	TREHARD	Julien	julien.trehard@ffr.fr	07 85 91 11 18
		Chargé de développement rugby amateur	BOUSSION	Maxime	maxime.bouSSION@ffr.fr	06 73 45 91 25

ANNEXE 3

Règlement des compétitions



Règlements sportifs des compétitions « RUGBY »

de l'enseignement agricole, documents de référence

- Note de service DGER 2024-2025 « Organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2024-2025 »
- Règlement rugby Championnat Excellence UNSS de la catégorie d'âge concernée, en vigueur dans l'année
- Règlement rugby Championnat « Équipes établissement » UNSS de la catégorie d'âge concernée, en vigueur dans l'année
- Règlement « Toucher + 2" » et rugby à 5 du challenge national UNSS

Catégorie	Règlement sportif de référence	Précisions
Lycée garçon	Règlement rugby UNSS : Excellence Equipes d'établissement Rugby à 5	<u>Sanctions</u> : voir règlement UNSS correspondant
Lycée Fille	Règlement rugby UNSS : Excellence Equipes d'établissement Rugby à 5	<u>Cas d'égalité</u> : application de la gestion des cas d'égalité UNSS définis par l'UNSS nationale

ANNEXE 4



Demande de participation aux frais de déplacements année 2024-2025

A remplir et renvoyer par mail **avant le 2 juin 2025** à : **Aurore LOUIS, directrice de l'EPLEFPA du Tarn-et-Garonne**

Ligue de rugby de :

Établissement :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Adresse mél :

Enseignant responsable (nom/téléphone/mail) :

Journées d'animation et de promotion

<i>Dates</i>	<i>Lieux</i>	<i>Km A/R</i>

Phase de zone des lycées agricoles

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Km A/R</i>

Phase finale Championnat de France des lycées agricoles

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Km A/R</i>

Total km global (animation promotion + zone + finale) : ----- km

Merci de bien vouloir utiliser les sites www.mappy.fr ou www.viamichelin.fr pour calculer le nombre de kilomètres effectués entre l'établissement et le lieu de compétition
Fournir en pièce jointe les copies des pages des sites ci-dessus justifiant ces distances.
Tout dysfonctionnement entraînera une annulation du bénéfice des frais de déplacement.

Date d'envoi : _____

Le Directeur de l'établissement,
Président de l'Association sportive

Cachet de l'établissement

Nom et signature